

Info - Le dicastère pour les laïcs, la famille et la vie est créé - Ses compétences précisées

Author : Rédaction RC

Categories : [Rome](#)

Date : 6 juin 2016



Le projet était régulièrement abordé ou revenait fréquemment à chaque réunion du C9, le conseil des cardinaux chargés d'aider le Pape à réformer la Curie romaine : la création d'un grand dicastère réunissant les laïcs, la famille et la vie. Ce samedi 4 juin 2016, le Pape François a, sur proposition du conseil des cardinaux, approuvé *ad experimentum*, les statuts qui donneront naissance le 1er septembre prochain à ce nouveau dicastère. Il réunira les actuels conseils pontificaux pour les laïcs et pour la famille qui cesseront de fait, d'exister, les articles 131-134 et 139-141 de la constitution *Pastor Bonus* étant abrogés. L'Académie pour la Vie, elle, ne sera pas abrogée, mais reliée au nouveau dicastère.

Ce nouveau dicastère aura à sa tête un préfet et un secrétaire, qui pourrait être un laïc, assistés de trois sous-secrétaires, tous laïcs, et en charge des sections dédiées aux laïcs, à la famille et à la santé. Le texte officiel précise bien que ses membres pourront être issus du clergé, mais qu'il y aura aussi des fidèles laïcs, hommes et femmes, célibataires ou mariés, engagés dans divers champs d'activité et venant des quatre coins du monde, afin de respecter le caractère universel de l'Église.

Son rôle sera de promouvoir et d'organiser des conférences internationales et autres initiatives concernant l'apostolat des laïcs, l'institution du mariage et la réalité de la famille et de la vie dans le milieu ecclésial et dans la société.

Ce dicastère encouragera la promotion des vocations et de la mission des laïcs dans l'Église et

dans le monde, ainsi que la conscience de la coresponsabilité pour la vie et la mission de l'Église. Il devra ainsi promouvoir la participation des laïcs au catéchisme, à la vie liturgique et sacramentelle, à l'action missionnaire, aux œuvres de miséricorde, de charité et de promotion humaine et sociale. La présence active et responsable dans les organes consultatif de l'Église doit également être soutenue.

Concernant la famille, le nouveau dicastère protégera la dignité et le bien de la famille basés sur le sacrement du mariage. Il offrira des lignes directrices sur la préparation au mariage, sur les programmes pastoraux qui soutiennent la famille dans la formation des jeunes à la vie de la foi et à la vie ecclésiale et civile, en prêtant une attention toute particulière aux pauvres et aux laissés pour compte.

Le décret précise que ce dicastère aura un lien direct avec l'Institut pontifical Jean-Paul II pour les études sur le mariage et la famille, *«pour promouvoir une direction commune dans les études sur le mariage, la famille et la vie»*.

Il soutiendra et coordonnera des *«initiatives en faveur de la procréation responsable»* et sur *«la protection de la vie humaine de sa conception jusqu'à sa fin naturelle»*, et *«encouragera les organisations et associations qui aident la femme et la famille à accueillir et à prendre soin du don de la vie, spécialement dans les cas de grossesse difficile, et à prévenir le recours à l'avortement»*, tout en soutenant des initiatives vouées à aider les femmes qui auraient avorté.

Enfin il est précisé que ce dicastère développera une formation *«sur la base de la doctrine morale catholique et du Magistère de l'Église»* sur les questions de bioéthique et de droit à la vie, notamment concernant les idéologies qui se développent concernant la vie humaine et le genre.

[Source](#) Osservatore Romano